

219C0746  
FR0000125585-FS0404

7 mai 2019

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**VIVENDI**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 mai 2019, la Société Générale (29 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 2 mai 2019, le seuil de 5% capital de la société VIVENDI et détenir 68 732 130 actions VIVENDI représentant autant de droits de vote, soit 5,25% du capital et 4,90% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
Détention (effective)	18 749 862	1,43	18 749 862	1,34
Détention (par assimilation)	49 982 268	3,82	49 982 268	3,57
<b>Total Société Générale</b>	<b>68 732 130</b>	<b>5,25</b>	<b>68 732 130</b>	<b>4,90</b>

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions VIVENDI hors marché, dans le cadre des activités de négociation, au résultat de laquelle l'exemption de trading ne s'applique plus pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

Le déclarant a précisé détenir, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, 13 476 709 actions VIVENDI réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1<sup>er</sup> alinéa) :

- une position acheteuse sur 3 *call* listés à dénouement physique portant sur 251 000 actions VIVENDI, exerçables à tout moment entre le 21 juin 2019 et le 20 décembre 2019 à des prix unitaires par action compris entre 22 € et 32 € ;
- une position acheteuse sur 4 contrats d'achat à terme portant sur 12 029 209 actions VIVENDI, dénouable entre le 6 mai 2020 et le 1<sup>er</sup> juin 2023 ;
- une position acheteuse sur 1 *call* options OTC à dénouement physique portant sur 300 000 actions VIVENDI, exerçables jusqu'au 10 mai 2019 au prix unitaire par action de 22,50 € ;
- une position vendeuse sur 2 *put* options OTC à dénouement physique portant sur 5 100 actions VIVENDI, exerçables à tout moment jusqu'au 21 juin 2019 et jusqu'au 20 décembre 2019 à des prix unitaires par action de 16 € et 25 € ; et
- une position vendeuse sur 11 *put* listés à dénouement physique portant sur 891 400 actions VIVENDI, exerçables à tout moment d'échéance entre le 17 mai 2019 et le 20 décembre 2019 à des prix unitaires par action compris entre 12 € et 25 €.

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 1 309 340 098 actions représentant 1 402 020 560 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Le déclarant a précisé détenir, au titre des articles L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et 223-14 V du règlement général, 36 505 559 actions VIVENDI réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1<sup>er</sup> alinéa) :

- une position acheteuse sur 20 *equity linked swaps* à dénouement en espèces portant sur 220 220 actions VIVENDI, exerçable jusqu'au 16 mai 2019 au prix unitaire par action 25,77 € et 25,95 € ;
- une position acheteuse sur 5 *contracts for difference* à dénouement en espèces et portant sur 5 683 actions VIVENDI, dénouable en espèces à tout moment ;
- une position acheteuse sur 1 contrat d'achat à terme sur panier portant sur 888 419 actions VIVENDI, dénouable le 1<sup>er</sup> juin 2023 ;
- une position acheteuse sur 2 contrats d'achat à terme portant sur 35 225 060 actions VIVENDI, d'échéance le 9 avril 2021 et le 9 avril 2024 ;
- une position acheteuse sur 4 *call option OTC* à dénouement en espèces et portant sur 163 996 actions VIVENDI, exerçable entre le 14 mai 2019 et le 18 juin 2019 à des prix par action compris entre 23,50 € et 24 € ;
- une position vendeuse sur 9 *put warrants listé* à dénouement en espèces et portant sur 2 181 actions VIVENDI, exerçable entre le 21 juin 2019 et le 3 janvier 2025 à des prix par action compris entre 22 € et 33,85 €.

---